



Vices cachés sur véhicule d'occasion

Par **joule44**, le **30/04/2010** à **13:28**

Bonjour,

nous venons d'acheter un véhicule d'occasion il y a un mois environ, avec le CT OK, et au cours d'un trajet nous nous sommes aperçu que la ceinture de sécurité coté passager s'était détaché à la base et nous avons fait toute le trajet sans ceinture...

En fait le siège a été rajouté par le vendeur et il n'a pas mis la bonne vis pour accrocher la ceinture, ce qui n'aurait jamais du passer au contrôle technique!

Bien évidemment nous n'arrivons pas à joindre le vendeur.

Le véhicule est encore sous garantie.

Quelles sont les possibilités face à un tel problème?

Merci pour vos réponse

Par **razor2**, le **30/04/2010** à **15:18**

Bonjour. De quelle "garantie" parlez vous?

En tous cas, aucun vice caché là dedans...

Par **joule44**, le **30/04/2010** à **16:58**

Merci pour votre réponse.

Aucun vice caché mais quand même un moyen de se retourner contre le vendeur, non??

Question normes de sécurité il y a quand même un problème si la ceinture de sécurité n'est pas utilisable...

Concernant la garantie c'est "moteur boîte pont pièce" et nous ne savons pas trop à quoi cela correspond, sûrement pas grand chose!

Merci

Par **razor2**, le **30/04/2010** à **17:28**

Si la ceinture de sécurité n'est pas utilisable, c'est visible lors de l'essai du véhicule...
A partir de là, je doute que vous puissiez réclamer quelque chose au vendeur...